

Comité de négociation AGEVCM-CVM du lundi 16 mars 2015 10h-11h

Prochain comité de négociation jeudi le 19 mars 2015 10h30 7.03G

Composition :

CVM = Mylène Boisclair (Affaires Corpus et Communications), Caroline Roy (Service Aux ÉtudiantEs)

AGEVCM = Émilie L., Hadrien DR., Mylène S., Julien CN, Maria-Gabriela CA, Alexandra T.

Caroline Roy (SAÉ) : Par rapport à la carte étudiante sur demande, pas de contrôle à l'accès finalement Les heures seraient réduites donc pas l'horaire régulier. Modalités externes de soins-infirmiers seraient rempli. Les piquets de grève seront respectés.

Mylène Boisclair (CVM) : L'entente devra rester dans le domaine du tolérable. Premières journées avec des heures d'ouvertures restreintes. Beaucoup de compromis sur leur entente.

Ils vont avoir des pressions alors ils ne pourront pas envoyer un message à tous par rapport à la fermeture du collège en lien avec le mot d'ordre du ministère, que ce soit l'administration qui en décide à cause du piquetage qui aurait lieu chaque matin 10h.

La Directrice Générale est en étroite communication avec les sous-ministres de l'éducation. Aucune injonction n'avait été acceptée en 2012. Si personne ne fait la grève, cela devient difficile en cour pour défendre la position qu'à l'administration sur la reconnaissance de nos grèves.

Proposition de l'administration sur les modalités d'accès au collège pendant la grève étudiante :

Le Jeudi 5 mars, les représentants de l'Association Générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal ont informé la direction du Collège que leurs membres réunis en assemblée générale avaient voté en faveur d'une grève devant débuter le lundi 23 mars et se poursuivre jusqu'à la tenue d'une assemblée générale de reconduction, le 7 avril à midi.

Dans le contexte où les étudiants tiendront des lignes de piquetage, à chaque matin jusqu'à 10h, les cours et les activités régulières ne se tiendront pas et l'accès au collège sera autorisé pour les étudiants selon les modalités suivantes :

- Les étudiants auront accès au hall de l'entrée principale, à l'Exode et au local de l'AGEVCM;
- L'accès sera autorisé pour la tenue d'activités reliées à la grève ou à la vie associative de l'AGEVCM;
- L'horaire et la durée d'ouverture du collège devront être convenus entre les porte-paroles de l'AGEVCM et du Collège;
- L'accès au collège sera autorisé tant que toutes les personnes présentes respecteront les règlements et politiques du Collège;
- Aucune obstruction des portes et des voies de circulation ne sera tolérée.
- Chaque jour, les porte-paroles de l'AGEVCM et du Collège dresseront un bilan des activités de la journée et conviendront des heures d'ouvertures du lendemain, le cas échéant.